

Séance du Conseil général du 15 juin 2020
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Présidence : M. Pierre-Yves Dubois

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

1. Appel

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : Madame le Maire, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vous souhaite la bienvenue à cette séance de reprise de notre Conseil général. J'espère que vous avez tous bien passé ces derniers temps, étranges et exceptionnels, du confinement dû au Covid-19 et que vous êtes en bonne forme pour siéger, que vous n'avez pas été trop chamboulés par ces événements. D'avance, je vous remercie de tenir compte des conditions particulières d'organisation spatiale de ce soir. Je salue la présence de Messieurs Schaer et Crelier du bureau d'ingénieurs GVH BP qui nous donneront des éclaircissements sur les travaux d'entretien de notre réseau d'eau. Monsieur Werder, lui, est Commandant du SIS Franches-Montagnes et nous présentera au point 6 les nécessités du SIS Les Bois en matière de locaux pour les véhicules. La séance de ce soir a été régulièrement convoquée par les moyens usuels et officiels. Avant de procéder à l'appel et d'attaquer l'ordre du jour, j'aimerais exprimer, au nom des citoyens de la Commune, toute notre reconnaissance à l'administration et au personnel communal qui ont pleinement fonctionné pendant le confinement. Nos employés ont continué à faire tourner le ménage communal au mieux et l'administration a notamment mis sur pied un service d'entraide aux aînés. Personnellement concerné, j'ai énormément apprécié la sollicitude de l'équipe de l'administration qui a pris soin de prendre des nouvelles de chacune et chacun d'entre nous par téléphone. Merci pour tout cela. Je laisserai le soin à Madame le Maire de vous dire comment le Conseil communal, lui, a fonctionné pendant ces derniers mois. Comme déjà dit, nous venons de vivre des temps étranges, exceptionnels. Il y aura un après-coronavirus. Celui-ci permettra-t-il de remettre en question notre mode de vie ? Irons-nous vers un monde plus équitable, plus apaisé, avec une meilleure protection du climat, un plus grand soin de notre environnement, une société moins égoïste, plus soucieuse de la qualité de vie et du partage ? Personnellement, je l'espère. J'entame l'ordre du jour et je procède à l'appel.

Mesdames Isabelle Greab et Andrée Guenat sont excusées.

Les membres du Conseil communal sont tous présents.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 19 du 22 mai 2020
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 janvier 2020
3. Communications

4. Questions orales
5. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 713'000.00 destiné au remplacement de la conduite de distribution d'eau potable du Peu-Claude au réservoir de la Combatte-du-Pas ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement
6. Discuter et approuver une dépense annuelle de Fr. 22'000.00 destinée à couvrir les frais relatifs à la location d'un nouveau hangar pour le SIS Les Bois
7. Discuter et préavisier la décision d'autoriser le comité du Syndicat des communes des Franches-Montagnes à procéder à l'acquisition de l'immeuble Fl 3371 du ban du Noirmont d'une surface de 53'554 m² en zone d'activité au lieu-dit Sous-la-Velle, propriété de M. Gérard Chapatte pour un montant de Fr. 2'150'000.00 et à contracter l'emprunt nécessaire au financement
8. Traitement du postulat de M. Martial Farine (PSJ/Les Verts) intitulé "Réduction des membres de l'exécutif"
9. Elections
 - a) d'un membre de la Commission "énergie"
 - b) d'un membre de la Commission financière
 - c) d'un membre de la Commission de vérification des comptes
 - d) d'un membre de la Commission d'école

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 janvier 2020

Personne ne souhaite s'exprimer, le procès-verbal est donc considéré comme accepté tacitement.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : j'aimerais remercier vraiment Marlyse Jobin pour son excellent travail : 29 pages, c'était très important de rapporter minutieusement les longs débats que nous avons eus. Merci beaucoup.

3. Communications

Conseil général

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : j'ai une communication à vous donner. Monsieur Jacky Epitiaux m'a envoyé un mail par lequel il annonce sa démission de la Commission d'urbanisme : *"Messieurs, veuillez svp prendre note de ma démission de la Commission d'urbanisme et en informer qui de droit. Tout en vous remerciant d'en prendre note, je vous fais part de mes meilleures salutations. Jacky Epitiaux"*.

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Covid-19 : durant toute cette période, le Conseil communal et Monsieur Gagnebin ont continué à gérer les affaires courantes de la Commune chaque lundi en vidéo-conférence sur Skype. L'ordre du jour était envoyé le vendredi et le procès-verbal pris par notre Secrétaire. Chacun a fait l'effort de s'équiper de caméra et ce fut un moyen de prendre des décisions, d'exprimer nos avis qui nous a en principe bien convenu. J'aimerais ici remercier mes collègues du Conseil communal et Claude pour leur soutien et le travail accompli dans tous les dicastères et l'administration. Nous avons pu envoyer aux citoyens quelques tous-ménages afin de les informer le plus possible. Grâce aux employés de l'administration très

réactifs et toujours présents, ceux de la voirie et aux concierges, nous avons continué d'assurer un suivi le mieux possible dans tous les domaines. Je veux aussi remercier tout le personnel qui a contribué à la bonne marche de la Commune ainsi que les bénévoles qui ont répondu à notre appel pour faire les commissions des personnes âgées. Nous avons demandé en début de pandémie des indemnités de chômage pour réduction des horaires pour les concierges et la crèche et le Service de l'économie et de l'emploi a rejeté notre demande car les RHT sont prévues pour les entreprises qui offrent des prestations à caractère économique avec risques de pertes économiques et non pas les services publics des communes. Toutefois, une motion a été déposée au Parlement lors de la dernière session. Le Conseil fédéral est invité à adapter la Loi sur l'assurance chômage de façon à garantir son exécution uniforme et conforme au principe de l'égalité lors de l'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail.

Abri de protection civile : ces derniers mois, nous avons remis en état l'abri de protection civile, notamment les appareils de ventilation, les hygromètres, les étiquetages, le débouchage des canalisations, tout ce qu'exigeait le rapport de contrôle fait dans notre abri en fin d'année 2019 par l'Office de la protection de la population.

Crèche et UAPE : le Canton, après bien des semaines d'attente, a admis dès le 1^{er} mars, à la répartition des charges, 12 enfants supplémentaires. Le nombre d'enfants se monte à présent à 34.

STEP : l'installation de cellules photovoltaïques sur le bâtiment de la STEP est en cours d'installation et bientôt opérationnelle, les travaux étant exécutés par La Goule.

Ex-parcours santé : l'étude ayant démontré que cet endroit était peu fréquenté et qu'une remise en état était onéreuse, son démontage a été fait, les éléments triés et démontés en raison de la dangerosité de certains éléments anciens et plus homologués.

Votations : les prochaines votations fédérales et communales auront lieu le 27 septembre. Monsieur Jaberg a confirmé son accord pour acheter le terrain et Joly Voyage également. Ces deux objets feront partie de ce scrutin.

Route du Peu-Claude : nous sommes en tractation avec le Canton pour refaire un tronçon de la route qui va du Bois-Français au Peu-Claude, ceci en deux étapes. Comme ce tronçon n'est pas considéré comme la route principale menant vers le Peuchapatte, contrairement au tracé Les Breuleux – Le Peuchapatte, le Canton participera à raison de 50 % et la Commune également. Les détails de marquage et balisage sont en cours de discussion.

40 ans du Canton du Jura et 40 chênes : les chênes seront plantés sur la Commune des Bois cet automne car le printemps de ce début d'année n'était pas vraiment propice à repiquer ces arbres.

Parcelles disponibles : l'Orée est complète si l'on tient compte des deux demandes (Jaberg et Joly) qui passeront en votation en septembre. Donc, il n'y a plus de parcelle liée à l'artisanat, petite PME, ni pour un hangar pour les pompiers. Ce point sera repris lors de notre prochaine séance du PDR (Plan directeur régional) où nous devons proposer et se répartir entre les quatre communes une ou deux nouvelles zones pour ce genre d'activités. Les communes pourront étendre une parcelle sur leur périmètre uniquement pour les besoins d'une entreprise existante et la justification du besoin. Pour les parcelles d'habitation, il en reste quatre, trois au Plane Percé et une Derrie lai Bâme. Certaines parcelles privées restent libres.

Cassons, objets encombrants : les trois prochaines dates de ramassage fixées jusqu'à la fin de l'année se dérouleront comme la dernière fois sur inscription. Ce système permet une grande fluidité et toutes les consignes sont respectées, nos citoyens apprécient.

4. Questions orales

1) Monsieur Yann Chappatte : ma question est liée au bouclage 2019. Ce soir, on avait l'habitude d'étudier à pareille époque les comptes 2019. Vu les conditions que l'on connaît, évidemment que ça sera pour un peu plus tard dans l'année. Néanmoins, est-il déjà possible pour la Commune de nous indiquer si ce point pourra être repris au terme de l'été d'une part et, d'autre part, s'il y a déjà des indications en lien avec ce bouclage, même s'il n'est sans doute encore que provisoire ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Canton a octroyé un délai pour passer ces comptes au 15 septembre 2020. De ce fait, ceux-ci seront présentés lors du prochain Conseil général, fin août ou début septembre. Ce qu'on peut dire, c'est que les comptes sont terminés et ils doivent encore être contrôlés par les vérificateurs qui ne pouvaient pas se réunir durant cette période, mais ils se soldent par un excédent de produits de Fr. 159'000.00.

Monsieur Yann Chappatte : je suis totalement satisfait.

2) Monsieur Yann Chappatte : au travers de différents échanges entre les partis et certains membres de cette salle, nous avons discuté un peu de la problématique du renouvellement des commissions et de l'organisation pour pouvoir remédier à certains points. Nous avons eu une motion qui avait été déposée au mois de janvier 2019 qui demandait la révision de différents règlements communaux. Les partis avaient été sollicités pour prendre position à ce sujet et trouver des membres qui voulaient bien participer à cette révision des règlements. Malheureusement, à l'époque, il y avait eu peu de retours. Deux règlements ont pu être mis entre les mains de commissions existantes par le Conseil communal et le Conseil communal avait adressé une lettre à l'ensemble des partis qui mentionnait qu'il était dans l'attente de candidats pour ces travaux afin qu'il puisse mettre la commission ad hoc sur pied. Force est de constater, à ma connaissance, qu'aujourd'hui nous n'avons personne. Avant que les partis prennent leurs dispositions quant au choix fait en janvier 2019, la question adressée au Conseil communal est relativement simple et devrait déboucher sur une réponse sans surprise : le Conseil communal confirme-t-il sa position du 12 mars 2019 dans laquelle il attend des membres pour fonctionner ? C'est la question qui est adressée au Conseil communal. Dans les remarques, afin que le Conseil communal comprenne un petit peu où nous en sommes dans les réflexions dans les partis, on a des difficultés importantes à trouver des gens qui veulent s'investir de façon massive dans cette commission avec une grande charge de travail. Il y a donc différentes ébauches de solutions qui se dessinent et qui pourraient peut-être être mises sur pied. Mais, avant qu'on aille plus loin et qu'on informe le Conseil communal, il est effectivement souhaité d'avoir une confirmation de la position du Conseil communal, à savoir, je répète, qu'il attend des candidats afin que ce travail puisse être exécuté.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on n'a plus reparlé de ça, on n'a pas eu de proposition. On en reste donc à cette lettre.

Monsieur Yann Chappatte : je suis totalement satisfait.

5. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 713'000.00 destiné au remplacement de la conduite de distribution d'eau potable du Peu-Claude au réservoir de la Combatte-du-Pas ainsi que son financement
- b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Entrée en matière.

Monsieur Jean-Marc Boichat : notre réseau d'eau a une longueur de 30.4 kilomètres de conduites. 14 kilomètres de conduites sont encore en fonte alors que 16.4 kilomètres sont en PE. Grâce à la surveillance du réseau effectuée par notre fontainier, nous avons un taux de pertes particulièrement bas (4.15 % en 2019). Il ne faut néanmoins pas se leurrer, le remplacement des anciennes conduites doit se faire de façon régulière. Le projet qui est présenté dans le présent rapport consiste au remplacement d'une conduite d'eau qui est en service depuis que notre Commune a été reliée au réseau des Franches-Montagnes, autant dire qu'elle date. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les eaux, plus aucune subvention ne sera versée par la Confédération ni par le Canton pour l'assainissement de conduites de ce genre. Notre projet ayant été présenté avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition légale, il pourra encore bénéficier d'un taux de subvention particulièrement intéressant. Je vous demande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 713'000.00 destiné au remplacement de la conduite de distribution d'eau potable du Peu-Claude au réservoir de la Combatte-du-Pas ainsi que son financement

Monsieur Jean-Marc Boichat : dans le détail, le projet consiste au remplacement de la conduite d'amenée d'eau depuis le réservoir du Peu-Claude au Boéchet, du remplacement du réseau des conduites du Boéchet et du remplacement de la conduite allant du Boéchet au réservoir de la Combatte-du-Pas. Un projet, qui consistait à effectuer le bouclage du réseau entre La Pâturage et chez Chailat, a été abandonné faute de subventions. Ce projet a été discuté par les Commissions financière et services communaux qui l'ont toutes deux préavisé favorablement. Le financement de cet objet est prévu par emprunt. Le Conseil général ayant renoncé par deux fois à l'adaptation de la réglementation communale relative à la perception de la taxe de base pour le maintien de la valeur du réseau, il n'existe pas de fonds pour le financement de cet objet. Je donne maintenant la parole à Messieurs Crelier et Schaer de la maison GVH pour présenter le projet.

Monsieur Jérôme Crelier : je prends la parole deux minutes pour la partie présentation. Je suis Jérôme Crelier du bureau GVH BP, c'est la fusion de GVH et Buchs et Plumey sur le site de Delémont. Monsieur Schaer qui m'accompagne représente notre succursale du Noirmont. Il sera le représentant pour la partie chantier. En termes de questions, c'est lui qui sera le représentant local sur place. Peut-être juste pour information, ce projet était un petit peu en standby pendant deux ans. De 2017 à 2019, le projet a été sur la table du Service de l'environnement. C'est tombé finalement en même temps que la nouvelle révision de la Loi sur les eaux et, à l'interne, ils ont dû un petit peu revoir les procédures d'approbation des plans et ça a malheureusement duré beaucoup de temps. Fin 2019, on a enfin reçu le feu vert du service. C'est pour ça que maintenant on lance la machine. Le dépôt du permis a été publié fin 2019. L'appel d'offres est en cours d'achèvement. Maintenant, on espère pouvoir réaliser ces travaux cette année. Je laisse la parole à mon collègue Sébastien Schaer pour vous présenter plus en détail le projet en question.

Monsieur Sébastien Schaer : je suis enchanté d'être parmi vous ce soir. Monsieur Boichat a déjà présenté le projet. Il s'agit du renouvellement de la conduite d'eau potable qui est

actuellement en fonte entre le réservoir du Peu-Claude et le réservoir de la Combatte-du-Pas qui passe par Le Boéchet. Le maître d'ouvrage est donc la Commune des Bois. Il y a différents intervenants dans ce projet. Il y a le Service des infrastructures pour la traversée de la route cantonale, le fontainier Monsieur Jean-Maurice Jobin, La Goule qui souhaite enterrer une ligne aérienne dans le secteur nord de la Combatte-du-Pas et les CJ. Pour la direction générale des travaux, c'est nous, GVH BP. Le projet a pour objectif de remplacer la conduite de transport d'eau potable datant des années 1940. La conduite en fonte est vétuste et ne répond plus aux exigences actuelles en matière d'alimentation en eau potable. Le tronçon est d'environ 1.7 kilomètre. Ce sont des travaux qui sont exécutés le jour entre 7 heures et 18 heures. En principe, il n'y a pas de travaux de nuit qui sont prévus. Si on rencontre éventuellement des problèmes pour traverser la route cantonale ou la ligne des CJ, c'est clair qu'on va faire les informations à la Commune et aux riverains. Il y a un secteur pâturages et forêts. Le but est de garder le maximum de matériaux sur place et de ne pas faire trop de transferts. On enrobe avec du sable et on remet les matériaux de l'excavation sur la conduite. La traversée de la route se fait avec un revêtement bitumineux. Il y a la partie route cantonale et la partie route communale. C'est le même principe, sauf qu'on va mettre un coffre et ensuite le bitume par-dessus. Il y a aussi quelques traversées de chemins en béton qui se feront selon le même principe. Il y a un cas particulier, c'est le passage sous la ligne des CJ. On va faire un forage dirigé pour ne pas interrompre la ligne de chemins de fer. C'est une création de deux cellules, de chaque côté de la ligne et, par un forage, on passe sous la ligne et ensuite on tire un PE. Ça se fait sous la surveillance des CJ. On estime le délai d'exécution pour cette partie-là à une semaine. De mars à octobre 2015, on a fait l'étude du projet. Ensuite, il y a eu l'examen préalable. En février 2016, il y a eu l'étude des possibilités de subventions. Ensuite, il y a eu le préavis de l'OFAG concernant les subventions. En septembre 2019, il y a eu l'approbation de la procédure par le Service de l'environnement. Novembre-décembre 2019, c'était la mise à l'enquête publique. Mai-juin 2020, c'est la procédure d'appel d'offres qu'on est en train de clôturer. On évalue les offres de génie civil. Aujourd'hui, il y a l'acceptation du crédit par le Conseil général. Une fois que ce crédit sera approuvé, on pourra adjudger les travaux. A ce moment-là, on pourra faire les demandes de subventionnement. Ensuite, il y aura un délai d'attente qui sera, je l'espère, inférieur à trois mois, on l'a estimé à deux mois, ce qui nous permettrait de commencer les travaux en septembre. Si la météo le permet, on terminera les travaux avant la fin de l'année. On peut diviser le programme des travaux en différents secteurs. On a le secteur nord avec la partie champ et la partie village, ensuite la traversée du village avec le passage CJ et le secteur sud. Une fois que les travaux seront adjudgés, si on peut lancer les travaux, on va regarder avec les différents intervenants de quel côté on partirait pour commencer les travaux. Ce n'est pas figé, c'est quelque chose qui peut être discuté. Ça dépendra aussi de la météo. Les Fr. 713'000.00 dont on parlait avant c'est l'enveloppe budgétée selon un devis qu'on avait détaillé en octobre 2019 qui comprend les travaux de génie civil, les travaux sanitaires, les honoraires et les divers et imprévus. A ce montant-là, il y a des subventions qui sont annoncées par courrier : l'ECA 10 % sur les travaux liés à la conduite de transport d'eau potable, l'OFAG 30 % sur le total des travaux, l'ECR 17 % sur le total des travaux et la Patenschaft, ça c'est à voir après. On pourra réaliser le tableau des subventions détaillé une fois qu'on aura adjudgé les travaux.

Monsieur Edwin Bischof : la longueur, c'était combien ?

Monsieur Sébastien Schaer : 1'700 mètres.

Monsieur Edwin Bischof : et là on a encore 14 kilomètres qui sont anciens. Et ici on a seulement 1'700 mètres. Ici, c'était écrit qu'on a une perte de 4 %. C'est sur ce tronçon ou sur tout le réseau ?

Monsieur Jean-Marc Boichat : les pertes, c'est sur tout le réseau. Ce n'est pas seulement sur cette conduite-là.

Monsieur Edwin Bischof : alors ce n'est pas prouvé sur quelle partie il y a des pertes.

Monsieur Jean-Marc Boichat : le 4.15 %, c'est sur tout le réseau communal. Ce n'est pas spécialement sur cette conduite-là.

Monsieur Pierre-Alain Frésard : à la Combatte-du-Pas, est-ce qu'il est prévu de poser une hydrante ? Sauf erreur de ma part, il n'y a pas d'hydrante pour ces deux fermes. Est-ce que par rapport à ça, vous avez prévu d'en mettre ?

Monsieur Jérôme Crelier : je n'ai pas encore étudié les emplacements exacts. Il faut voir le plan, si elles figurent où vous dites. Sinon, on peut en rajouter une.

Monsieur Pierre-Alain Frésard : aujourd'hui, ces deux fermes ne sont pas protégées par des hydrantes. Si on refait le réseau d'eau, ça serait normal qu'on en mette. Au Boéchet, est-ce que ça a été étudié de passer par le passage sous voie existant plutôt que de faire un forage ?

Monsieur Sébastien Schaer : pour passer là, ça aurait été intéressant de faire un cracking. Je crois qu'il y a un coude qui empêche de le faire. Après, si on ouvre sous la ligne de chemins de fer, on doit interrompre le train et passer dessous, c'est aussi plus compliqué pour faire les cellules.

Monsieur Jérôme Crelier : on passe en ligne droite, sinon ça complique.

Monsieur Yann Chappatte : déjà une remarque. Effectivement, les pertes de 4.15 % sont sur l'ensemble du réseau. C'est toujours comme ça que c'est présenté. Il faut savoir qu'on a un taux de pertes exemplaire. Il y a des communes qui ont des taux de pertes catastrophiques de 40 % et des communes qui sont de bons élèves qui ont des taux entre 7 et 10 %. Nous, on est dans une situation qu'on peut qualifier de très saine en comparaison de certaines régions de Suisse. Ma question, c'est par rapport à l'utilisation du fonds des eaux. On nous indique qu'il ne peut pas être utilisé. Pour tout projet précédemment réalisé, c'était le cas. Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui en 2020 on ne peut plus le faire ? Est-ce que c'est la loi qui a changé ou pas ? D'autre part, si on considère qu'on a droit aux subventions, ça me paraît un peu étonnant qu'on ne puisse pas utiliser ce fonds communal. Ce n'est qu'une histoire de financement, je le concède, mais c'est une question de compréhension.

Monsieur Claude Gagnebin : je n'ai qu'un seul mot à dire : MCH2. Les nouvelles directives comptables ne nous permettent plus d'utiliser entièrement le financement d'un fonds pour un investissement qui doit être déprécié ou amorti selon certaines règles. C'est pour ça qu'on n'a plus cette possibilité-là d'utiliser l'entier du fonds pour financer un investissement complet.

Monsieur Pierre Stauffer : j'aurais voulu savoir quel est le montant de ce fonds. Qu'est-ce qu'on va faire de cet argent alors si on ne peut pas l'utiliser ?

Monsieur Claude Gagnebin : il va servir à amortir les investissements futurs du réseau d'eau selon certaines règles. Les règles, je ne les connais encore pas toutes. Je ne les connaîtrai certainement pas, parce que ça sera mon successeur qui sera chargé de les mettre en place.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je remercie le Conseil communal d'avoir ce souci d'un bon réseau d'eau.

Au vote, le point 5 a) de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Monsieur Martial Farine : est-ce que c'est pour autant que le crédit soit respecté ?

Monsieur Claude Gagnebin : oui.

Au vote, le point 5 b) de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je remercie infiniment Messieurs Crelier et Schaer et leur souhaite une excellente soirée.

6. Discuter et approuver une dépense annuelle de Fr. 22'000.00 destinée à couvrir les frais relatifs à la location d'un nouveau hangar pour le SIS Les Bois

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : depuis de nombreuses années, des locaux conformes sont recherchés pour le SIS Les Bois. Les communes, selon le règlement du SIS, mettent à disposition les locaux nécessaires au bon fonctionnement des pompiers locaux. Le Conseil communal a examiné toutes les possibilités dans le bâti et approché certains privés sans succès étant donné que ces véhicules ont une hauteur spéciale et qu'il faut pouvoir sortir rapidement lors d'un incendie. En plus, nous n'avons plus de terrain constructible pour un hangar. Nous avons aussi fait des études en 2017 pour la construction d'un bâtiment (voirie, SIS) avec le bureau Staehlin, avec Géraldine Chappatte et Agrion, études qui ont été abandonnées notamment par rapport aux coûts engendrés d'environ Fr. 1'500'000.00. L'arrêt du chantier Espace communal et les dépassements générés, sa modification profonde par rapport au projet des architectes italiens ont freiné nos démarches. Dans le projet Espace communal repris par le bureau Staehlin, la proposition d'un bâtiment pour le SIS sur ce terrain avait également été éliminée afin de réduire les coûts finaux. Le SIS ayant actuellement deux véhicules équipés pour intervenir rapidement et l'un devant être continuellement rechargé en électricité, le hangar de Monsieur Bouille avait été retenu. Celui-ci a donné la dédite de ce local pour fin juin. Ce véhicule est actuellement stationné dans le hangar de la voirie mais ce dernier étant déjà saturé par nos propres véhicules et aussi les réserves de sel et autres, nous ne pouvons envisager la période hivernale sans dégager ce véhicule. Le Conseil communal n'a aucune autre solution pour l'hiver. Que faire de ce véhicule ? Le Conseil communal vous demande expressément d'accepter cette entrée en matière concernant la location d'une surface de 200 m² avec la société NB production.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : pourquoi une location ? A part les raisons financières et de terrain non disponible évoquées dans l'entrée en matière, une étude est en cours au niveau cantonal concernant une restructuration ou un regroupement régional des SIS jurassiens et l'avenir est fait d'incertitudes, mais je laisse Monsieur Werder nous expliquer les besoins du SIS par rapport aux normes et les projections futures.

Monsieur Michaël Werder : tout d'abord, merci de m'avoir invité pour expliquer le point de vue du SIS et répondre à vos questions. Le SIS Franches-Montagnes Ouest dont je suis Commandant résulte de la fusion de plusieurs corps de sapeurs-pompiers communaux. A l'époque, il y en avait 83 dans le Jura, autant que de communes. Depuis les années 2000-2002, on a fusionné. Le SIS FMO regroupe cinq communes, c'est-à-dire que ça va jusqu'à Muriaux compris. On a trois grandes sections : Les Breuleux, Le Noirmont et Les Bois. Dans chacune de ces sections, on a des locaux, du matériel et des équipes. C'est à partir de là qu'on intervient. Il faut savoir aussi qu'on est un système de milice. Il n'y a absolument aucun professionnel. Les sapeurs-pompiers professionnels sont 1'500 dans toute la Suisse et la grande majorité n'est pas professionnelle. Ce bénévolat, ce système de milice fonctionne très bien. Par contre, on a certaines contraintes à différents niveaux : sécurité, matériel, interventions. Il faut savoir qu'on a des standards de sécurité qui font qu'on a un certain temps

pour intervenir dans la zone d'intervention avec un certain nombre de personnes depuis l'alarme, alarme qui est donnée par la Police cantonale à Delémont, le fameux 118. Maintenant, vu que les sapeurs-pompiers font vraiment de tout : ça va du fameux chat dans l'arbre au secours de personnes, aide aux ambulanciers, incendie, pollution, sauvetage de personnes et d'animaux. A partir de là, on a des missions multiples qu'on doit réaliser. Donc, il nous faut de l'équipement, des véhicules et, pour ça, il nous faut des locaux. Comme l'a dit Madame le Maire, non seulement le Règlement du SIS, mais aussi la Loi cantonale stipulent que les communes doivent mettre à disposition des locaux aux sapeurs-pompiers, sachant que les SIS sont des services communaux, nos chefs sont les communes. Pour le SIS Franches-Montagnes, on a une autorité de surveillance qui est représentée par les communes membres qui nous gèrent. Ce sont eux les boss. A partir de là, la situation ici, vous savez comment elle est. Ici au nord, on a un local. On est vraiment à l'étroit. En général, dans le SIS, on ne fait pas de folies. L'idée d'avoir plein de camions rouges rutilants ce n'est pas tellement notre truc. On a ce qu'il nous faut pour intervenir. Par section, on a deux véhicules. Un véhicule de première intervention avec de l'eau qui permet d'intervenir rapidement et un autre véhicule qui est un peu plus technique avec du matériel, etc. Comme ça a été dit, ces véhicules doivent être à l'abri, doivent être en charge en permanence parce qu'à bord il y a nos radios qui sont en charge, il y a des lampes qui sont en charge, etc. Il faut donc une certaine place pour les véhicules. En plus, on a des vestiaires pour nos équipements, d'autres équipements encore à stocker. A partir de là, on est déjà un peu à l'étroit, mais pas seulement chez nous. Maintenant, la problématique, c'est la décontamination : zones sales et zones propres. Avoir nos habits juste à côté des véhicules, ce n'est pas forcément l'idéal, mais on vit avec et on ne va pas devenir fous avec ça. On a aussi d'autres contraintes. Quand on rentre d'intervention, maintenant on n'intervient pratiquement plus sans protection de la respiration avec la bombonne, le masque, etc. Il y a des procédures de lavage, de désinfection de ce matériel. Maintenant, ici, on le fait dans des baquets remplis d'eau ou de désinfectant, de produits de nettoyage. Avoir une série de lavabos, ça serait plus hygiénique et plus pratique. Tous ces éléments, en plus avec la dédite du local où on pouvait entreposer notre véhicule, mettent la section des Bois dans une situation un peu délicate au niveau de l'hébergement des sapeurs-pompiers. Cette opportunité de disposer d'une surface dans le bâtiment à construire, pour nous, serait vraiment idéale. J'ai les plans à disposition si vous souhaitez les consulter. On se trouverait dans un contexte, une configuration confortable et surtout conforme aux exigences des différents processus qu'on doit respecter. Pour revenir à ce fameux projet de restructuration des pompiers jurassiens, qui est en fait devenue une saga, je suis bien placé pour le savoir puisque je fais partie du groupe de travail, ils planchent depuis un moment là-dessus. Je dois vous dire qu'on n'est encore pas prêts. Le Gouvernement s'est inquiété de savoir ce qu'on faisait, pourquoi ça durait aussi long. Il y a un petit problème au niveau de ce groupe de travail. Moi, par exemple, je suis représentant des commandants sapeurs-pompiers des Franches-Montagnes, je suis soumis au secret de fonction. On n'est même pas censés rendre compte dans les instances qui nous ont nommés de ce qui s'y passe. Mais, sans dévoiler aucun secret, je peux vous dire que le projet s'appelle "sapeurs-pompiers 2020", mais on peut rajouter quelques années. Il n'est pas encore abouti. Je ne vous en dis pas plus parce que je suis tenu au secret, mais voilà, on ne peut pas se dire que ça va changer l'année prochaine, qu'on peut se satisfaire d'une solution provisoire. Il ne faut pas compter là-dessus. Ce n'est pas un élément sur lequel on peut compter pour faire l'économie de cette location. Vous avez tous vu dans quelles conditions on est, c'est serré, ça ne nous permet pas de respecter certaines procédures indispensables. A partir de là, la solution proposée, pour nous autres pompiers, c'est vraiment une bonne idée. Voilà pour ce qui est de la présentation. Maintenant, je suis à disposition pour les questions que vous auriez à poser.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : notre règlement communal précise dans son article 34, alinéa 3 que les membres du Conseil général ont l'obligation de se retirer lorsqu'il s'agit de traiter des objets, discussions et décisions qui touchent directement leur droit personnel ou leurs intérêts matériels. Je crois que Monsieur Berisha est concerné par cette discussion. Je propose que, si Monsieur Berisha est interpellé pour des questions d'ordre technique, il puisse assister encore à la suite de la discussion. Mais nous lui demanderons en vertu du règlement de bien vouloir quitter la salle au moment du vote. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette procédure ?

Personne ne s'y oppose.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai besoin d'une précision. On nous informe d'un coût qui va correspondre à la dépense annuelle qu'on aura pour ce bâtiment si ce projet est approuvé. On nous informe également qu'on va libérer des locaux. Ma question est relativement simple : dans les locaux qu'on libère aujourd'hui, quels sont les loyers qu'on paie ? Afin qu'on puisse imaginer les économies qu'on va également réaliser. On pourrait penser qu'on a une dépense additionnelle de Fr. 22'000.00, mais manifestement ce n'est pas le cas. Dans un deuxième temps, dans les locaux qu'on va libérer et qui ne font pas l'objet de location à des tiers, comment vont-ils être réaffectés par la Commune ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le local de Monsieur Bouille coûtait Fr. 150.00 par mois et celui de Monsieur Haefeli, en face de la Poste, coûte Fr. 250.00 par mois. Ce dernier local n'est vraiment plus adapté, il y a tout qui s'écroule. Les locaux libérés seront utilisés par la voirie qui manque de locaux fermés. Actuellement, on a mis le sel dans le hangar Sous-les-Rangs.

Monsieur Martial Farine : j'avais une question qui rejoignait Monsieur Yann Chappatte et une autre qui s'y est ajoutée. D'une location de Fr. 4'800.00, on va arriver à Fr. 22'000.00. J'aimerais connaître les prestations qui seront offertes pour cette location. Deuxièmement, Fr. 22'000.00, si on prend un coût des intérêts d'un emprunt, ça fait Fr. 1'100'000.00. Sur les cinq années, est-ce qu'on ne devrait pas réfléchir à créer un véritable local qui soit vraiment adapté pour des pompiers ? J'imagine que si on dépense un million on aurait quelque chose d'adapté. Je ne sais plus combien on avait prévu pour notre projet.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Fr. 865'000.00 pour celui qui était prévu près de l'Espace communal, sans la voirie.

Monsieur Martial Farine : d'autre part, quelles sont les perspectives du SIS FMO ? Y aurait-il possibilité d'obtenir des subventions à gauche ou à droite pour faire un local dans les prochaines années ? Je ne vous cache pas que Fr. 22'000.00 par année, par rapport à Fr. 4'800.00, c'est une augmentation assez considérable. Quelles sont les prestations offertes pour passer de Fr. 4'800.00 à Fr. 22'000.00 ? Je reviendrai peut-être après sur d'autres points.

Monsieur Michaël Werder : de mon point de vue c'est, je ne veux pas dire le confort parce que ce n'est pas le terme, mais c'est la fonctionnalité absolue. On a des prises électriques, de l'eau, des lavabos, du chauffage, des véhicules prêts au départ, des places de parc. Quand il y a l'alarme, les gens viennent avec leur voiture puisqu'on n'a pas vraiment un service de piquet. On aurait vraiment des locaux conformes à ce qu'on peut attendre. Pour revenir sur cette histoire de regroupement ou pas, un des aspects sur lequel planche le groupe de travail de cette révision des pompiers jurassiens, c'est notamment le nombre de points de départ. On essaie de rationaliser ça, faire en sorte qu'on puisse peut-être économiser sur certains points de départ. Si on a un hangar correct et fonctionnel ici aux Bois, Les Bois deviennent un point de départ pour l'ouest des Franches-Montagnes. Ça dépend aussi de ce qu'on a à disposition pour implanter ces fameux points de départ.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : on parle de Fr. 22'000.00, mais dans ces Fr. 22'000.00 est-ce que tout ce que vous avez dit sera déjà posé ? Moi, je ne pense pas. Est-ce qu'il y aura les lavabos, les bacs désinfectants, les prises pour charger les bus ?

Monsieur Nusret Berisha : je mets à disposition les lavabos et tout ce qui est nécessaire pour les pompiers. Pour le coût, j'ai pris contact avec le responsable de la promotion économique du Canton et j'ai demandé le prix le plus juste. Pour des locaux équipés avec tout ce qui est nécessaire, c'est minimum Fr. 22'000.00.

Monsieur Michaël Werder : il est clair qu'on récupère aussi notre matériel. Contrairement à maintenant, on aura aussi des douches et des toilettes. La douche n'est pas forcément nécessaire, ce n'est pas un lieu de vie, on peut se doucher à la maison, encore que, après certaines interventions, si on n'est pas obligés de remonter dans sa voiture après un sauvetage d'animaux dans un creux à lisier, ce n'est pas négligeable. Il y a ça en plus qu'on n'a pas maintenant.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai posé la question des locations actuelles. Si on met en rapport ces Fr. 4'800.00 avec les Fr. 22'000.00, il faut savoir qu'aujourd'hui, ici, il y a des locaux qui sont utilisés et qui ne sont pas facturés par la Commune. Il y a une partie de coûts additionnels et il faut tenir compte de ça, on ne passe pas de Fr. 4'800.00 à Fr. 22'000.00. On peut se poser certaines questions sur le prix, c'était important de poser quelques chiffres, je l'ai fait pour voir si c'était raisonnable. La question, c'est finalement la surface au sol qu'on utilise, la hauteur estimative dont on a besoin, tout ça, ça fait un volume au mètre cube qu'il faut mettre en adéquation avec les coûts de construction. Une fois que vous avez ça, vous pouvez faire les scénarios que vous voulez, vous pouvez prendre les mètres cubes que vous voulez, vous pouvez rajouter la hauteur que vous voulez, ça m'est égal, vous prenez le coût de construction que vous voulez entre Fr. 400.00 et Fr. 2'000.00 si vous êtes avec une villa ultra luxueuse et, après, vous considérez le taux pour couvrir toutes les charges. Pour couvrir les charges, il faut des intérêts, il y a quand même l'amortissement, il y a quand même des frais annexes. Après, vous faites le calcul et vous regardez à combien vous arrivez. J'en ai déduit que le loyer, pour ma part, je pouvais le juger raisonnable.

Monsieur Raphaël Schärz : j'aimerais quand même souligner, comme l'a précisé Madame le Maire, que la Commune ne dispose plus de terrain pour construire un nouvel hangar pour les pompiers. Comme c'est marqué, c'est une location pour cinq ans. Ça veut dire que dans cinq ans, on peut toujours dédire le contrat et se tourner vers autre chose.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je crois qu'on doit aussi savoir où on va. L'avenir, s'il est incertain chez les pompiers, à un moment donné, il faudra quand même apprécier la situation, parce que la Commune, d'un côté avec ce prix, elle aurait meilleur temps de construire. Je rejoins mon collègue, surtout avec les taux d'intérêts presque négatifs d'aujourd'hui. J'encourage aussi la Commune à faire, pendant ces cinq ans, des démarches pour trouver des terrains ou bien refaire des agrandissements sur des locaux existants, parce qu'aujourd'hui, la Commune va perdre de l'argent par rapport au fait qu'on arriverait à construire. C'est sûr que, maintenant, on a besoin pour cet hiver des locaux. Donc, pour cinq ans, c'est bien, mais à long terme ça serait pas judicieux de réitérer ce contrat de Fr. 22'000.00.

Monsieur Michaël Werder : on s'était approchés à l'époque, lors du projet de l'Espace communal, d'un entrepreneur des Breuleux qui a construit un local exactement comme celui qu'il nous faut : un petit bureau, des vestiaires, des locaux pour les véhicules. A l'époque, je parle de dix ans en arrière, ça coûtait Fr. 450'000.00. Sur vingt ans, c'est amorti. Nous, on ne veut pas du luxe, on veut du fonctionnel. C'est vrai que, pour le moment, on est un peu pris à la gorge parce qu'il n'y a pas trop d'autre solution mais, à terme, ça peut effectivement être intéressant d'avoir une solution. Là aussi, il y a des possibilités, des solutions qui sont peu onéreuses.

Monsieur Jacky Epitoux : j'ai une totale compréhension de la problématique des pompiers, voire de Monsieur Berisha et je trouve légitime qu'ils essaient de trouver des solutions. J'aimerais revenir un petit peu sur cette zone de l'Orée. Il est quand même bon de se rappeler l'objectif de la Commune pour cette zone qui était industrielle, pour laquelle on a voté un plan d'aménagement local. Le premier objectif était d'améliorer nos rentrées fiscales sur les personnes morales. Avec la nouvelle structure franc-montagnarde, c'est clair que là, les rentrées fiscales vont être assurées. Le deuxième objectif qu'on avait, c'était de créer des emplois dans cette zone. Si on prend par exemple Le Noirmont, pour 1'800 habitants, on a 1'600 emplois. Qu'est-ce que c'est un emploi ? Un emploi, si on le crée aux Bois au lieu de le créer dans la zone du Noirmont qu'on va voter après, c'est une possibilité pour les gens qui habitent ici de travailler sur place sans utilisation d'un moyen de transport, moins de risques, moins de pollution, c'est aussi manger avec sa famille à midi, avoir plus de temps à lui consacrer, c'est faire ses courses au village et maintenir nos commerces en vie et c'est également accueillir des pendulaires qui mangent à midi dans les restaurants du village et qui achètent dans nos commerces, chez Denner, à la boucherie et au Quinquet. Alors, rappelons les ambitions de la Commune. On avait créé à l'époque un incubateur d'entreprises ici derrière. Ce bâtiment occupe aujourd'hui encore quarante employés sous le nom de Jurasit. On avait plébiscité une zone mixte pour des artisans qui est pleine et une zone industrielle pour des entreprises pour créer des emplois. Aujourd'hui, on constate que nous avons perdu ces ambitions. Cette zone qui devait procurer des emplois, je parle de l'Orée, elle est destinée aujourd'hui à des locations de garages, à des entrepôts de maçonnerie, d'autocars et de camions de pompiers. Nous aurons donc vendu toutes nos parcelles pour en faire très peu d'emplois. Il faut que l'on soit conscients de cette démarche qui enfonce la Commune dans sa réputation de village-dortoir avec les conséquences que vous connaissez puisqu'aujourd'hui on les mesure : la disparition de commerces, la fermeture de la Couronne, de la pizzeria, de la poste, de la banque. On peut espérer que la Coop du Noirmont ne va pas sonner le glas du Denner et de la boulangerie. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est important pour notre Commune de privilégier, sur cette zone de l'Orée, la création d'emplois.

Monsieur Michaël Werder : je suis entièrement d'accord avec l'optique de développer un village, de créer des emplois, etc. Par contre, si on veut attirer des habitants dans une communauté, il faut aussi pouvoir assurer la sécurité. C'est clair que la rentabilité des pompiers, elle est à peu près nulle, exception faite que ce sont des gens de milice qui sont payés au lance-pierre, qui assurent la sécurité de la population, qui préservent les moyens de production, qui sauvent des animaux, qui préservent l'environnement, etc. Il y a aussi cette facette-là. D'un point de vue purement fiscal, on n'apporte rien, mais peut-être d'un point de vue sécuritaire, c'est aussi un argument de se dire que si j'ai mon usine à côté de la caserne des pompiers, ça peut être intéressant. Si j'ai des pompiers qui sont embauchés dans mon usine, du point de vue de l'habitude qu'ont les pompiers d'avoir des plans B, de réagir vite, etc., ça peut être aussi un argument favorable. Mais, c'est vrai qu'on n'est pas rentables, à part le fait qu'on sauve des vies.

Madame Laurence Babey : j'ai une question par rapport au délai de cinq ans. Est-ce que c'est une condition arrêtée définitive ou si la situation du SIS s'améliorait et qu'il y avait une possibilité de construire autre chose d'ici deux ans, ça serait un contrat qui pourrait être annulé ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est un contrat à durée déterminée, un contrat de cinq ans.

Madame Laurence Babey : mais cinq ans minimum, obligatoires ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : comme pour tous les contrats à durée déterminée, la durée est stipulée et là c'est pour cinq ans. Comme je l'ai dit avant, on a déjà vu et examiné toutes les solutions et on n'a rien trouvé. Si vous avez une idée géniale, dites-la nous.

Monsieur Edwin Bischof : vous avez trouvé la possibilité au Boéchet avec la ferme qu'on a vue sur la photo derrière le restaurant ? Elle est toujours vide. On pourrait la louer ou même construire un hangar. C'est plus grand que 200 m².

Madame le Maire, Marianne Guillaume : non, pas celle-là. On a toujours dit qu'il fallait rester sur le centre, sur le village.

Monsieur Edwin Bischof : le centre des Franches-Montagnes ? C'est encore mieux placé et ça fait aussi partie des Bois.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : merci Monsieur Bischof pour cette idée qui peut être encore retenue.

Monsieur Martial Farine : j'avais juste encore une question à poser à Monsieur Werder. Est-ce que vous savez à peu près les comparaisons avec les autres communes, est-ce que vous avez une idée de ce qui se passe, comment c'est organisé, comment sont les locaux dans les autres communes ? J'ai aussi une question de procédure, enfin je ne sais pas si c'est vraiment une question de procédure, mais est-ce qu'on ne devrait pas profiter vraiment de ces cinq ans ? Parce qu'on va se retrouver dans la même situation dans cinq ans. On va nous dire "on n'a pas trouvé de solution, on doit reconduire le contrat". Et puis, ça ne sera pas Fr. 22'000.00, ça sera Fr. 23'000.00, je ne sais pas, il suffit que les taux d'intérêts augmentent un petit peu. Je ne sais pas par quel moyen il faudra qu'on le fasse, par une motion ou je ne sais pas quelle solution pour donner le mandat au Conseil communal de prévoir un projet dans les cinq ans. Et j'aimerais connaître la situation dans les autres communes.

Monsieur Michaël Werder : il y a un peu de tout. Il faut dire qu'en termes financiers aussi. Pour les pompiers du Canton, les sommes qui sont versées pour les intervenants, etc., il y a vraiment des disparités énormes parce que ce sont les communes qui décident. Ce soir, si j'arrive à vous convaincre que je mérite Fr. 12'000.00 par année pour le job que je fais, j'ai des collègues qui ont ça. A partir de là, ça veut dire qu'il y a des casernes luxueuses et il y en a certains qui sont dans des abris de protection civile humides. Il y a vraiment toute la gamme. La tendance générale c'est de construire ce que je vous ai dit avant : des locaux à plusieurs portes, comme à Montfaucon vers la déchetterie par exemple. Des locaux comme ça, avec des mezzanines, un petit bureau, des douches, des toilettes. Ça, ce sont des constructions qui sont raisonnables. Ce qu'on a nous dans le SIS, aux Breuleux, c'est à côté de la voirie et de la Balance et au Noirmont, c'est derrière le Soleil. On a des bâtiments qui sont anciens, mais il faut admettre qu'autant la Commune des Breuleux que celle du Noirmont ont pas mal sponsorisé le SIS. On a acheté, pour des appareils de protection de la respiration, un compresseur d'occasion parce qu'avant on les amenait à La Chaux-de-Fonds et ça coûtait. La Commune du Noirmont a complètement pris en charge cette installation. Aux Breuleux, on a eu l'occasion d'avoir des véhicules de transport de personnes, des minibus, à un prix plancher dans le Canton de Neuchâtel, il a fallu un peu raboter la mezzanine pour que ça rentre et faire quelques travaux et la Commune des Breuleux a aussi participé. Encore une fois, comparaison n'est pas raison. Il y a des efforts qui sont faits. Pour les pompiers, c'est aussi un signe de reconnaissance pour l'engagement des pompiers, sans aucun doute. Il y a donc un peu de tout. Je vois des pompiers dans toute la Suisse, il y a des trucs luxueux dans certaines petites communes. Mais dans le Canton du Jura, la moyenne, c'est vraiment des casernes qui sont souvent partagées avec la voirie et qui sont fonctionnelles.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je prie Monsieur Nusret Berisha de bien vouloir quitter la salle afin d'observer notre règlement.

Au vote, le point 6 de l'ordre du jour est accepté par 14 voix, contre 2.

Monsieur Nusret Berisha rejoint les rangs des Conseillers généraux.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je remercie Monsieur Michaël Werder pour sa présentation et sa présence ce soir.

Monsieur Michaël Werder : au nom de tous les pompiers, merci à vous.

7. Discuter et préavisier la décision d'autoriser le comité du Syndicat des communes des Franches-Montagnes à procéder à l'acquisition de l'immeuble FI 3371 du ban du Noirmont d'une surface de 53'554 m² en zone d'activité au lieu-dit Sous-la-Velle, propriété de M. Gérard Chapatte pour un montant de Fr. 2'150'000.00 et à contracter l'emprunt nécessaire au financement

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il s'agit de la ratification du droit d'emption par l'achat de ce terrain Sous-la-Velle au Noirmont pour les zones d'activités d'intérêt cantonal situées au Noirmont. Le développement de cette zone située au Noirmont fait suite à la fiche U.03.1 du Plan directeur cantonal et respecte la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire et son Ordonnance. Le Canton du Jura a édicté un concept de gestion pour les zones AIC, les zones intercommunales. Des zones communales ne pourront plus s'étendre et accueillir ce genre d'entreprises. Les zones AIC situées dans l'Ajoie, la Vallée de Delémont et les Franches-Montagnes devraient accueillir des entreprises de plus de vingt emplois à temps plein (EPT) et l'indice minimal d'utilisation du sol est de 0.60 = 1 EPT pour 130 m², avec secteur de stationnement et desserte en transports publics. Pour ces zones cantonales, le Service de l'économie et le Service de l'aménagement du territoire travaillent ensemble. D'importantes surfaces sont actuellement disponibles en Ajoie et dans la Vallée de Delémont et pas encore aux Franches-Montagnes. Ce qui veut dire que si une entreprise veut s'installer dans les Franches-Montagnes, le Canton pourrait lui proposer l'une des deux zones disponibles pour délocaliser le tissu industriel dans le bas du Canton. L'assemblée des délégués du SCFM (tous les Maires des Franches-Montagnes) a donné son aval pour l'achat de la parcelle Sous-la-Velle, mais la compétence pour un tel montant revient aux communes. Deux tiers des communes-membres doivent l'accepter pour que la transaction se fasse. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est le Syndicat de communes des Franches-Montagnes qui achètera ce terrain par un emprunt déjà garanti auprès de la BCJ. Ce terrain appartient actuellement à Monsieur Chapatte qui n'est pas propriétaire d'une entreprise agricole, mais d'immeubles agricoles isolés et, selon la Loi sur le droit foncier, pour que cette parcelle revienne au SCFM une fois mise en zone d'activité, il est indispensable que le vendeur cède au SCFM un droit d'emption. Les communes sont invitées à donner leur accord sur cette acquisition et la ratification de ce droit devant notaire. Le prix est de Fr. 40.00/m², soit Fr. 2'150'000.00. Un plan spécial va démarrer et la viabilisation se fera au fur et à mesure des demandes et prise en charge par le SCFM. Un règlement de convention a déjà été établi et les impôts prélevés sur les entreprises qui sont actives seront répartis entre toutes les communes-membres ainsi que les impôts des frontaliers, par rapport au nombre d'habitants.

Monsieur Jacky Epitoux : Madame le Maire nous dit que l'emprunt sera contracté auprès de la BCJ. Est-ce qu'on peut savoir si d'autres banques ont été mises en concurrence avec la BCJ ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il y a eu un groupe de travail et je n'en fais pas partie. Actuellement, il y a le Maire du Noirmont, le Maire des Breuleux, la Commune des Genevez et celle de Muriaux. Je ne fais pas partie de ce groupe de travail qui a planché sur tous les aspects pratiques. Je ne peux donc pas vous dire si d'autres banques ont été sollicitées.

Monsieur Jacky Epitoux : alors, est-ce qu'on pourrait demander que ce crédit soit mis en concurrence auprès de plusieurs banques puisque les différences de taux peuvent quasiment compenser les Fr. 22'000.00 du hangar du SIS, étant donné la situation actuelle du marché ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je ferai part de cette demande la semaine prochaine.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : c'est mon âme d'agriculteur qui va parler. Je trouve qu'il faudra quand même qu'on fasse un petit peu attention. Quand on voit ce qui se construit déjà, on est à plus d'un mètre à la seconde en Suisse, c'est un super beau terrain, plat, c'est aussi bon pour les usines, on est d'accord, mais il faut aussi être vigilant et le Covid nous a aussi fait prendre conscience que manger, surmanger et ensuite vomir parce qu'on en a trop... Je ne suis pas contre ce projet, mais je suis interpellé, parce que Monsieur Chapatte était quand même agriculteur, il ne faut pas se leurrer, qu'on puisse dézoner du terrain agricole comme ça, je trouve un petit peu perplexe, quand on a de l'argent, on peut faire un peu n'importe quoi où on veut. Voilà, je suis pour le projet, parce que les Franches-Montagnes ont besoin d'industries, mais mon cœur d'agriculteur est contre. Mais, je ne travaille pas pour moi, je travaille pour la Commune.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : j'aimerais juste ajouter que selon le Plan directeur, les nouvelles zones doivent être compensées par d'autres terrains qui avaient été mis en zone. Ces terrains-là sont plutôt en Ajoie. Il y a eu un échange de terrains agricoles, c'est la Loi sur l'aménagement du territoire.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : normalement, le terrain agricole, ça devrait revenir aux Franches-Montagnes et non pas en Ajoie. Ils ont des hectares bien en suffisance. C'est une remarque personnelle.

Monsieur Martial Farine : c'est une question plutôt prospective. Est-ce que vous avez déjà négocié une convention de répartition des impôts ? Ou bien est-ce que ça viendra plus tard ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est déjà fait. Au niveau des Maires, on nous l'a proposée et on l'a acceptée. Maintenant, il y a des détails qui doivent être finagés.

Monsieur Martial Farine : vous n'avez donc pas déjà une idée de ce qu'on pourrait espérer ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : non, puisqu'on ne sait déjà premièrement pas si ce terrain va se vendre, à qui, etc.

Au vote, le point 7 de l'ordre du jour est accepté par 15 voix, sans avis contraire.

8. Traitement du postulat de M. Martial Farine (PSJ/Les Verts) intitulé "Réduction des membres de l'exécutif"

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je donne la parole à Monsieur Martial Farine pour le développement du postulat.

Monsieur Martial Farine : pour le développement du postulat, je n'ai pas grand-chose à ajouter au texte proposé, sauf peut-être que de nombreux conseils communaux sont composés de cinq membres. C'est notamment le cas dans le Canton de Neuchâtel où chaque commune dispose d'un Conseil général. Le fonctionnement à cinq ne pose pas de problème,

le travail n'est pas insurmontable. Je voudrais cependant retirer une partie de phrase du postulat, comme l'article 28 du Règlement du Conseil général l'autorise. Je souhaite supprimer "*voire d'avoir un autre Conseiller communal également salarié si nécessaire.*". En effet, comment le choisir et comment éviter les inégalités de traitement entre les Conseillers ? J'en resterais donc à éventuellement professionnaliser le poste de Maire.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : merci. On attend donc la réponse du Conseil communal.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : elle est dans le rapport. Le Conseil communal n'approuve pas ce postulat. On a mis notre réponse dans le rapport qu'on vous a donné.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : on a un peu le sentiment que le Conseil communal a déjà fait le travail de réalisation du postulat. Il s'agit bien d'un postulat. Nous n'avons pas passé au vote encore. Le postulat réclame que nous le votions tout de même.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : tout à fait, mais c'est la position du Conseil communal. On n'est pas contre, mais franchement, l'Association jurassienne des communes nous a demandé notre avis pour connaître l'intérêt de faire une étude. Je pense que l'étape est trop rapide et, comme je l'ai dit, avec 1'250 habitants, il faudrait augmenter les places de travail au niveau administratif parce que les Conseillers ne vont pas faire de l'administration pure et on n'est pas prêts actuellement à accepter ce semi-professionnalisme. Je ne vois pas comment on pourrait salarier encore une personne à ce stade avec 1'236 habitants.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : le règlement prévoit quand même que nous discussions. La parole est maintenant à Monsieur Farine pour répondre au Conseil communal.

Monsieur Martial Farine : tout d'abord, je vous remercie d'avoir bien voulu reporter le traitement de ce postulat en mon absence la dernière fois. Merci également d'avoir pris une position qui est déjà bien détaillée alors que, comme le Président l'a dit, ce postulat n'a pas encore été passé au vote. Si nous avons déposé un postulat et pas une motion, c'est que nous voulions connaître la réflexion du Conseil communal et du Conseil général sans avoir nécessairement pour objectif de changer les usages, un postulat n'ayant rien de contraignant, il demande simplement qu'un rapport soit rédigé pour alimenter la réflexion sur les suites à donner s'il est accepté par le Conseil général. Sur le fond, je constate que le Conseil communal n'est pas forcément opposé au fait d'avoir cinq membres au lieu de sept, qu'il faudrait réfléchir au salaire à verser en cas de "semi-professionnalisation" d'une fonction et qu'il faudrait avoir de la place dans les locaux de l'administration. Ce dernier aspect me laisse à penser que le travail de Conseiller communal semi-professionnel ne pourrait pas être fait depuis le domicile. Or, le recours massif au télétravail ces derniers temps montre qu'il est possible d'étudier les dossiers depuis chez soi. Le télétravail vous a permis de traiter les dossiers très favorablement. Par contre, je n'ai pas bien compris la raison pour laquelle il faudrait engager du personnel administratif supplémentaire en cas de réduction du nombre de Conseillers. Il n'y aurait pas plus de travail, mais une nouvelle répartition des charges de travail entre les Conseillers et le Maire. Quant au travail demandé par les motions ou postulats, il ne doit être réalisé que si le Conseil général en donne le mandat par l'acceptation des objets présentés. Avant le vote, le Conseil communal doit simplement prendre position et n'a pas besoin de développer outre mesure cette position. Si motions et postulats sont refusés par le Conseil général, il n'y a rien à faire. Voilà donc pour ce qui concerne notre commentaire sur votre prise de position sur le postulat déposé. Par contre, j'aimerais encore préciser que c'est bien parce que nous nous posons des questions sur le manque d'engagement de certains citoyens que nous avons déposé ce postulat. Sa réponse aurait dû permettre de trouver des pistes. Mais, je crois qu'il n'est pas très conforme à la réalité de dire que seuls les Conseillers communaux s'impliquent et je profite ici de saluer leur engagement. Les Conseillers généraux de notre groupe et ceux des autres groupes d'ailleurs, en participant au

législatif et en exerçant les devoirs qu'impose cette charge, font montre de responsabilité et d'engagement en regard avec leurs disponibilités, leurs affinités, leurs compétences ou leurs envies. Je crois que c'est un mauvais procès qui nous est fait en insinuant le contraire. Et, en tant que membres d'un législatif, nous continuerons à poser des questions orales et écrites, à proposer des motions et des postulats, à déposer des interpellations et à rédiger des résolutions. Nous déposerons peut-être une intervention sur le fonctionnement des commissions, comme vous le suggérez. Je vous remercie d'avance pour l'accueil que vous réserverez à ce postulat.

Monsieur Yann Chappatte : mon constat est partagé d'un côté, d'une façon pleine et entière, par contre, effectivement, c'est plutôt sur les solutions que ça me pose problème. Je crois effectivement que la justification, les commentaires ou appréciations du Conseil communal ne sont plus en adéquation avec notre position. Ce qu'on observe aujourd'hui, c'est effectivement un manque de personnes qui se poussent au portillon pour différents travaux et tâches. Aujourd'hui, je pense que l'orientation qu'on devrait plutôt prendre ou la réflexion qu'on devrait émettre c'est comment voyons-nous notre Commune à l'avenir, quelle structure municipale nous voyons. Il est clair qu'aujourd'hui, avec la complexité des dossiers à traiter, avec le fait que les gens ont des liens culturels, associatifs, de plus en plus distants, donc une proximité moins importante dans les villages, je ne dis pas que c'est un bien, c'est un constat qu'on observe dans toutes les associations, ceci a pour incidence qu'on manque aujourd'hui de personnes qui peuvent, qui veulent s'investir puisqu'on leur offre aussi un nombre de distractions démesuré et illimité. La question qu'on doit se poser, c'est qu'est-ce qu'on voit pour l'avenir de la Commune. Il y a quelques années, il y avait eu un projet important qui était extrêmement ambitieux qui s'est réalisé dans différentes régions, qui était les fusions de communes et qui proposait une fusion de communes sur l'intégralité du District. Force est de constater, malheureusement, j'étais un des très peu nombreux à voter oui, que c'est une majorité écrasante qui a refusé. En discutant avec les gens, les raisonnements étaient pour certains des projets qu'ils voulaient finaliser dans leur commune, pour certains c'était l'esprit de clocher, et d'autres qui avaient des raisons diverses et variées, plus ou moins justifiées ou acceptables. Aujourd'hui, ce n'est pas satisfaisant, moi je pense qu'on doit plutôt réfléchir à relancer un processus de fusion. Evidemment, je ne dis pas ça en ayant fait quelques réflexions, le constat est clair, c'est qu'aujourd'hui une fusion complète aux Franches-Montagnes, c'est exclu. Aujourd'hui, on peut avoir de grands doutes que certaines communes veulent fusionner au gré de leur capacité financière et extrême puisqu'aujourd'hui elles se battent même pour préserver leurs acquis alors qu'il y a des projets de faire des péréquations pour distribuer à l'ensemble des communes et que les disparités soient atténuées puisqu'aujourd'hui il y a quasiment des communes qui ont une quotité 70 % plus haute que leurs voisines et ça, c'est quelque chose qui, à long terme, n'est plus tenable. Les possibilités de fusion qu'on aurait sont à mon avis extrêmement limitées : totale pas, partielle pas. Aujourd'hui, avec le problème que l'on observe sur Saignelégier, je ne pense pas non plus que ça soit une bonne solution. Les Breuleux ne voudront pas. Finalement, il ne nous reste plus qu'une seule piste envisageable, ça serait éventuellement une fusion avec Le Noirmont. Tout le reste est complètement illusoire, soit parce que les communes avec qui on pourrait le faire sont beaucoup trop petites, soit il est impossible d'entrer en matière parce que la proximité ne s'y prête pas. Je pense que le débat doit plutôt tourner là autour, plutôt qu'en professionnalisant ou en réduisant le nombre de Conseillers. Si on doit passer à deux de moins, ça sera facile d'avoir le nombre et il y en a deux qui pourront laisser leur place, mais finalement, ce n'est que reporter le problème plus loin. J'en veux pour preuve, je terminerai par-là, que pour le Conseil général, il y a un peu plus de vingt ans, il y avait plus de septante personnes qui étaient en liste pour s'investir et lors des dernières élections, il y en avait une

petite trentaine. On peut imaginer ce que sera la tendance la prochaine fois. Je ne pense pas qu'on va repasser à septante. Il y a véritablement besoin de se poser des questions que soulève Martial. J'imagine que la solution devra peut-être passer par ailleurs. Si on ne le fait pas maintenant, on devra le faire un jour. Les problèmes qui sont soulevés, on les rencontrera dans tous les cas si on ne prend aucune mesure.

Monsieur Pierre Stauffer : j'ai signé ce postulat. Je crois que la réflexion est bonne. Qu'est-ce qu'on va devenir, la Commune Les Bois ? On parlait qu'on avait un projet de fusion et, aujourd'hui, est-ce que quelqu'un nous veut avec l'endettement qui nous encombre ? Je crois qu'on est à mi-législature et je pense qu'il faudrait se poser des questions. Le postulat de Monsieur Farine est une idée, mais le but, c'est d'avoir une réflexion, de savoir ce que l'on veut. Maintenant, on a deux ans pour y réfléchir. Ne tardons pas trop. Un postulat, ça n'impose rien à l'exécutif communal. On a parlé de ça ce soir, mais peut-être un peu dans le vide. Posons-nous des questions. Par rapport aux remarques de l'exécutif, je reviens quand même à dire à l'exécutif qu'il a besoin de ces commissions, il faut les stimuler et les encourager dans leur travail pour vous aider à vous poser ces questions.

Monsieur Marcel Barthoulot : si on vote, le Conseil communal sera obligé de faire quelque chose dans un bref délai ? Ce qui me chicane pas mal, c'est qu'on est une petite commune, si on prend la décision de réduire les membres du Conseil communal et mettre une personne à 100 %, est-ce que le reste des citoyens sera d'accord avec ça ? Je pense qu'à l'heure actuelle on ne peut pas se permettre et on n'a pas les moyens de donner un salaire à 100 % pour une personne.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : le postulat se vote. Au Conseil communal, vous avez travaillé de manière anticipée. C'est notre Conseil général qui décide d'accepter ou de refuser ce postulat.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : tout à fait d'accord.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : vous permettrez simplement qu'en tant que Président du Conseil général je vous fasse part de mon sentiment : je n'ai goûté que très moyennement les conclusions du Conseil communal qui sont comme une tentative de remise au pas du Conseil général. Le Conseil général est souverain dans ses décisions et doit être libre de fonctionner sans aucune pression du Conseil communal. Ce n'était pas un très bon argument que de livrer ces conclusions. Maintenant, avant le vote, Monsieur Farine a fait allusion au fait qu'il pouvait modifier le contenu de son postulat. Je désire savoir s'il le maintient intégralement ou s'il n'en garde que la première partie. On ne l'a d'ailleurs pas sous les yeux.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le postulat figure dans le rapport et les Conseillers généraux l'ont sous les yeux.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : alors est-ce que le postulat est maintenu dans la forme initiale ou est-il modifié ?

Monsieur Martial Farine : je le modifie. Je supprime la fin de la phrase comme je l'ai dit. Je supprime donc *"voire d'avoir un autre Conseiller communal également salarié si nécessaire."* Pendant que j'ai encore le droit de le faire, je voudrais juste répondre à Monsieur Marcel Barthoulot. Il n'est pas question d'avoir un Conseiller communal à 100 %. Je l'ai dit dans le postulat : *"dont le taux d'occupation serait laissé à l'appréciation de l'étude du postulat"*. Deuxièmement, un postulat n'oblige pas le Conseil communal à faire un règlement, il invite le Conseil communal à présenter un rapport. Il y a des nuances dont il faut vraiment tenir compte.

Monsieur Gilles Cattin : j'invite Monsieur le Président à lire l'article 27 du Règlement du Conseil général où il n'est stipulé dans aucune ligne qu'il y a une votation. Il est écrit *"Le Conseil communal doit présenter un rapport sur le résultat de cet examen et, le cas échéant,*

soumettre des propositions.". C'est tout. Je vous invite tous à prendre le Règlement du Conseil général et le lire. Vous devriez le savoir par cœur.

Monsieur Martial Farine : il faut arrêter ça maintenant, s'il vous plaît. On est le Conseil général, le législatif. Je crois que Monsieur Cattin n'a pas encore compris ça. Le Président vient de nous dire qu'on est souverains. On n'a pas de leçon à recevoir du Conseil communal. J'ai déposé un postulat. Postulats et motions sont votés. S'ils sont refusés, le Conseil communal n'a pas à faire le travail. Voilà, puisque j'ai été interpellé directement.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : calmons-nous, s'il vous plaît.

Monsieur Gilles Cattin : Monsieur le Président, je demande la parole, je n'admets pas qu'on me coupe la parole.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : dans les procédures au Gouvernement, en principe, un postulat se vote. Une fois qu'il est voté, il est étudié et un rapport est, à ce moment-là, fourni. Vous avez en quelque sorte anticipé l'acceptation du postulat en répondant de manière très complète. Normalement, un postulat se présente, se discute, s'adopte ou se refuse et, ensuite, s'il est accepté par l'assemblée que nous sommes ici, vous devez faire un rapport.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : juste une question, parce que là, on s'excite pour pas grand-chose. Le postulat, c'est une demande d'un parti pour que le Conseil communal se mette au travail pour proposer quelque chose. Il n'y a pas d'attaque, il n'y a rien. Maintenant, si on n'ose plus dire ce qu'on veut dans les partis, pour moi, le Conseil général ne sert plus à rien. A un moment donné, il faut laisser faire le travail à tout le monde. On vous respecte, vous nous respectez et puis c'est comme ça. Ce postulat, au départ, j'étais contre parce que je ne voulais pas qu'on rémunère des postes de travail parce qu'il y avait une inégalité et pour moi c'est du bénévolat pur. Mais maintenant, j'ai écouté et aujourd'hui, je me rends compte que ce n'est pas ça le postulat. C'est une remise en question du futur de l'exécutif. Il est bon ce postulat.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : nous allons voter ce postulat.

Monsieur Yann Chappatte : on a entendu beaucoup de choses dans la lecture des règlements. J'adhère totalement à la façon dont le Président a pris position parce que c'est totalement juste sur la base du règlement. Je l'ai bien lu avant de venir ce soir. Le Conseil communal a pris position à l'avance. Maintenant, Monsieur Martial Farine a fait une demande de modification en supprimant un bout de phrase et, suite à ça, le Conseil communal peut reprendre position. Pour qu'on respecte la procédure, j'aimerais juste qu'il prenne position s'il souhaite ajouter autre chose. Ensuite, nous pourrons passer au vote. L'article 28, alinéa 4 mentionne "*Le texte modifié d'une motion ou d'un postulat ne peut être accepté sans que le Conseil communal soit à nouveau entendu.*".

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je remercie Monsieur Yann Chappatte pour cette judicieuse observation. Est-ce que le Conseil communal, consécutivement au retrait d'une partie du postulat, change d'opinion ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : non, puisqu'on n'a rien à dire.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : ce soir.

Au vote, le postulat modifié est accepté par 10 voix contre 6.

9. Elections

- a) d'un membre de la Commission "énergie"
- b) d'un membre de la Commission financière
- c) d'un membre de la Commission de vérification des comptes
- d) d'un membre de la Commission d'école

a) Election d'un membre de la Commission "énergie"

Monsieur Raphaël Schärz : l'UDC propose la candidature de Monsieur Philippe Oppliger.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Philippe Oppliger est élu par 15 voix, sans avis contraire.

b) Election d'un membre de la Commission financière

Monsieur Yann Chappatte : j'ai le regret de vous dire qu'il n'y a pas de candidature. Je vais quand même vous faire un petit commentaire. La bonne nouvelle, c'est que dans le cadre de ces élections ce soir, on a eu différents échanges pour refaire une redistribution et voir l'état des lieux des différentes commissions. On le verra tout à l'heure dans les prochaines élections. Il apparaissait de façon assez évidente que le PCSI n'avait pas de candidat pour cette Commission financière, qu'il aurait fallu présenter quelqu'un. Ce soir, je ne suis pas en mesure de vous en proposer un, je le regrette.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : aucun candidat n'étant proposé, nous remettrons cette élection à une séance ultérieure.

c) Election d'un membre de la Commission de vérification des comptes

Aucune proposition n'est faite.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : aucun candidat n'étant proposé, nous remettrons également cette élection à une séance ultérieure.

d) Election d'un membre de la Commission d'école

Monsieur Pierre Stauffer : la Liste libre propose la candidature de Madame Rosetta Caruso, une jeune dame qui habite la Commune, qui est cadranographe et qui a un enfant qui va commencer l'école prochainement.

Monsieur Raphaël Schärz : l'UDC propose la candidature de Monsieur Philippe Oppliger.

Monsieur Matthias Bucheli : le groupe PS/Les Verts propose la candidature de Madame Marianne Claude qui a quatre enfants.

Au vote, Madame Rosetta Caruso obtient 6 voix, Monsieur Philippe Oppliger en obtient 3 et Madame Marianne Claude en obtient 7.

Monsieur Claude Gagnebin : la majorité absolue de 10 n'étant pas atteinte, un deuxième tour est nécessaire.

Monsieur Philippe Oppliger : je retire ma candidature.

Au deuxième tour, Madame Rosetta Caruso obtient 8 voix et Madame Marianne Claude en obtient également 8.

Monsieur Claude Gagnebin : en cas d'égalité, le sort décide. Il y a donc lieu de procéder au tirage au sort.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : le tirage au sort désigne Madame Rosetta Caruso comme étant élue.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : cette soirée se termine, je vous remercie pour la qualité des débats et vous souhaite une bonne rentrée.

La séance est levée à 21 h 55.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président :

La Secrétaire :

Pierre-Yves Dubois

Marlyse Jobin